

EXEMPLE

- Vous êtes un couple propriétaire d'une maison.
- Vos revenus annuels sont de 29 000 €.

Pour mieux vous chauffer tout en dépensant moins, vous avez besoin de faire faire des travaux importants : travaux d'isolation, remplacement du système de chauffage.

**Montant estimatif des travaux
(sans les aides du programme Habiter Mieux) :**
21 000€

Moins
10 000€ (Aide de l'ANAH)

Moins
2000€ (Aide de l'Etat)

Moins
2700€ (CITE)

**= Coût estimatif des travaux avec les aides
et le Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique (CITE)**
6 300€

**Soit au minimum 12 000€ d'aides à déduire
(57% du montant des travaux)**

CITE : Le Crédit d'impôt pour la transition énergétique permet de déduire 30 % des dépenses éligibles, si vous faites appel à une entreprise labellisée RGE.

Le montant des dépenses éligibles est calculé sur le montant TTC, après déduction des subvention et aides reçues.

Si vous êtes non imposable, l'excédent est remboursé.

Un prêt sans intérêt à destination des ménages les plus modestes (Eco-PTZ « Habiter Mieux ») est cumulable avec ces aides et avec le CITE. Il permet ainsi de financer votre reste-à-charge pour réaliser vos travaux d'économie d'énergie.

75

Cellule Anah - 01 82 52 51 00 - Ponant
5, rue Leblanc - 75 911 Paris Cédex 15

77

Cellule Anah - 01 60 56 70 80
288, rue Georges Clémenceau
Parc d'activités - 77 000 Vaux le Pénil

78

Cellule Anah - 01 30 84 30 80
35, rue de Noailles - 78011 Versailles Cédex 11

91

ADIL 91 Maison départementale de l'Habitat
(MDH) - 01 60 77 21 22
1, rue de l'Écoute s'il pleut - 91 000 Évry

92

ADIL 92 - 01 41 45 06 10
17, rue Salvador Allende - 92 000 Nanterre

93

Cellule Anah - 01 41 60 68 70
7, Esplanade Jean Moulin - 93 003 Bobigny Cédex

94

Cellule Anah - 01 49 80 22 00
12, rue des archives - 94 011 Creteil Cédex

95

ADIL Centre d'information sur l'Habitat
Bâtiment G - La Croix St Sylvere
01 30 32 83 15 0820 16 95 95



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

DIRECTION RÉGIONALE
ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'HÉBERGEMENT
ET DU LOGEMENT

BIEN VOUS CHAUFFER

TOUT EN REDUISANT

LE MONTANT DE VOS FACTURES ?

OUI, C'EST POSSIBLE

AVEC HABITER MIEUX

Bénéficiez d'une aide financière
et d'un accompagnement professionnel
pour vos travaux de rénovation énergétique.



**Vous êtes propriétaire de votre logement.
Vous l'occupez.**

**Vous souhaitez faire des travaux
pour économiser l'énergie.**

L'État et l'Anah vous aident à les financer,



HABITER MIEUX, C'EST :

UNE AIDE FINANCIÈRE

Habiter Mieux, c'est permettre de réaliser des travaux de rénovation thermique pour :

- bien vous chauffer et gagner en confort,
 - diminuer le montant de vos factures.
- Il peut s'agir d'isoler votre logement au niveau des murs, combles, ou fenêtres.
 - Ou encore d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de votre chaudière.

LA GARANTIE D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Un spécialiste se déplace chez vous pour :

- Réaliser le diagnostic thermique de votre logement,
- Elaborer avec vous votre projet de travaux,
- Vérifier les devis et vous aider à les comparer,
- Monter vos dossiers de financement,
- Suivre à vos côtés le bon déroulement de vos travaux.



POUVEZ-VOUS BÉNÉFICIER D'HABITER MIEUX ?

OUI SI :

VOUS OCCUPEZ LE LOGEMENT DONT VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

Ce logement a été construit il y a plus de 15 ans

Il n'a pas bénéficié d'autres financements de l'État depuis 5 ans

LES TRAVAUX A ENTREPRENDRE

Doivent garantir une amélioration de la performance énergétique de votre logement d'au moins 25 %

Ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier.

VOTRE REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE EST INFÉRIEUR A :

Nombre de personnes	Pour un financement à 50%	Pour un financement à 35%
1	19 803	24 107
2	29 066	35 382
3	34 906	42 495
4	40 758	49 620
5	46 630	56 765
Par personne supplémentaire	+ 5 860	+ 7 136



QUELLES AIDES ?

LES AIDES DE L'ANAH

Elles se calculent à partir du coût total HT du projet de travaux :



Le montant maximum des travaux pris en compte est de 20 000 € HT.
En fonction de vos revenus, les travaux pris en compte sont financés à hauteur de **35 %** ou **50 %**.

LES AIDES DE L'ÉTAT :

Une aide correspondant à 10 % du montant des travaux dans la limite de 20 000€ HT

Une aide financière complémentaire pour prendre en charge l'accompagnement personnalisé.



Les autres aides de l'Anah :
www.anah.fr

0 808 800 700 (n° gratuit)
www.habitermieux.fr

0 808 800 700 (n° gratuit)
www.habitermieux.fr

0 808 800 700 (n° gratuit)
www.habitermieux.fr